

Le gouvernement McGuinty veut favoriser le développement des technologies de l'eau

Dossier de la rédaction de H2o
November 2010

Le leadership de l'Ontario en matière de protection de l'eau crée des emplois dans le domaine de la salubrité de l'eau et renforce les économies locales. Hier, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la Loi sur le développement des technologies de l'eau et la conservation de l'eau. Cette loi repose sur l'expertise de l'Ontario en services de protection de l'eau et en technologie. Elle en fait un chef de file dans le domaine de la salubrité de l'eau en Amérique du Nord.

La nouvelle loi établit le cadre pour :

-

Faire de l'Ontario une chef de file nord-américain dans la conception de technologies et services liés à l'eau et mettre son expertise à la disposition du monde grâce au projet de développement accéléré des technologies de l'eau (TechnEAU Plus), un carrefour technologique regroupant l'industrie, la recherche et le gouvernement pour développer le secteur et le promouvoir à l'étranger.

-

Encourager la population ontarienne à utiliser l'eau plus judicieusement en créant et en instaurant des approches novatrices pour protéger nos plus précieuses ressources afin que nos descendants continuent d'avoir accès à de l'eau potable propre.

-

Permettre aux municipalités de faire une planification viable de l'eau en les aidant à recenser et planifier les besoins à long terme en matière d'infrastructure.

La création de nouvelles technologies de l'eau sera profitable à toute la population ontarienne puisqu'elle créera de bons emplois et protégera notre ressource la plus précieuse. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du plan Ontario ouvert sur le monde ; elle vise à renforcer l'expertise de l'Ontario en technologie de purification de l'eau et à

faire de la province un chef de file mondial en innovation et ainsi de contribuer à relever les défis mondiaux dans ce secteur.

Le secteur privé de l'eau représente aujourd'hui 22 000 emplois en Ontario.

Environnement Ontario - 24-11-2010